

JOURNÉE  
TECHNIQUE

# La conférence familiale

25 MARS OU 13 MAI 2019

À PARIS

**CNAPE**  
LA PROTECTION DE L'ENFANT

 **Question**  
de *Justice*

**La conférence familiale (CF) est un processus contrôlé et préparé par un coordinateur professionnel formé, qui mène à la prise de décisions par la famille concernée pour résoudre les difficultés auxquelles elle est confrontée.**

Elle permet à la famille de poser le problème et de choisir, avec tous ceux qui lui sont proches, les ressources à mettre en œuvre pour sa résolution.

Bien informée et conseillée, mais indépendante pour la prise de décision, la famille établit un plan d'action qui répond à toutes les problématiques de la situation. Avec ce plan, qui est validé par les professionnels, la famille prend la responsabilité de résoudre ses problèmes par rapport à ses enfants et, en conséquence, d'établir une coopération équitable entre elle et les professionnels.

Trois principes essentiels sont respectés dans les différents contextes nationaux où sont pratiquées les conférences :

- la notion de « famille » intègre la famille élargie, les amis, les voisins et autres personnes significatives ;
- la famille développe son plan d'action dans un temps privé, sans les professionnels ;
- les professionnels acceptent le plan d'action sauf s'il présente un danger pour l'enfant.

La conférence familiale s'adapte à différentes difficultés telles que :

- le risque de danger (situations de négligence, de carences éducatives...) ;
- la maladie ;
- les addictions ;
- la réinsertion (après une période d'enfermement ou d'hospitalisation par exemple) etc.

## COMMENT ?

Les membres de la famille invitent des personnes en qui elles ont confiance pour contribuer à la résolution de la situation.

Les mineurs se font accompagner par un adulte de leur choix.

Le travailleur social en charge de la famille ou le juge des enfants énonce clairement la ou les obligations auxquelles le plan d'action doit répondre.

Le processus de la conférence familiale prévoit une phase importante de préparation/entretiens avec chacune des personnes invitées. La conférence se déroule ensuite en trois phases :

- une phase de partage d'informations en présence des travailleurs sociaux invités,
- une phase de délibération privée du groupe familial,
- une phase de validation et suivi du plan d'action par le travailleur social ou le juge des enfants.

# JOURNÉE TECHNIQUE

## La conférence familiale

### OBJECTIFS

- Sensibiliser et former les cadres des établissements et services à la conférence familiale
- Voir comment la conférence familiale pourrait s'inscrire dans les établissements et services

### CONTENU

- Introduction aux principes et à la pratique de la conférence familiale
- Mise en situation
- Questions et inquiétudes
- Rôle du coordinateur et du travailleur social
- Mise en œuvre : les différentes étapes
- Intéressé ? Conséquences pour les structures.

### MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques et d'apports méthodologiques sous formes d'ateliers permettant l'appropriation des concepts.
- Débats et échanges de pratiques.

## PROCHAINES SESSIONS

- Lundi 25 mars 2019
- Lundi 13 mai 2019

## PUBLIC

Directeurs, cadres intermédiaires et chefs de services des établissements ou services.

## COÛT

Inscription individuelle : 120 €

Formation délivrée par Hélène VAN DIJK, coordonnatrice et formatrice à l'association Question de justice.

# Programme

## **9h30 Accueil des participants**

**10h** Introduction aux principes, à l'histoire et aux résultats de la conférence familiale

**10h15** Tout le monde a un cercle

**10h35** Qu'est-ce qu'une conférence familiale et comment est-elle organisée ?

## **11h05 Pause**

**11h15** Demain la conférence : vivre une situation

**12h** Des remarques, inquiétudes ?

## **12h15 Déjeuner**

**14h** Film réalisé par des jeunes ayant vécu une conférence familiale

**14h30** Les rôles et les tâches du travailleur social et du coordinateur de la conférence

**14h45** Les caractéristiques de la conférence familiale ; la motivation.

**15h30** Les conséquences de l'introduction de la conférence familiale pour les structures :

- Quelles conséquences pour les structures ?
- De quoi ont-elles besoin pour y répondre ?
- Quel plan d'action ?

## **16h30 Synthèse de la journée**

## **17h Fin de la journée**

## ADRESSE

CNAPE

118 rue du château des Rentiers - 75013 Paris

## Accès :

Olympiades (métro ligne 14),  
Nationale (métro ligne 6)



## RESTAURATION

Déjeuner : 20 € (tarif unique par personne). Règlement à l'inscription.  
Le repas aura lieu dans un restaurant proche de la CNAPE.  
Aucune réservation de déjeuner ne sera possible sur place.

## DATE LIMITE D'INSCRIPTION

18 mars 2019 pour la session du 25 mars 2019  
6 mai 2019 pour la session du 13 mai 2019

**Nombre de places limitées à 20 personnes**

**CNAPE**  
LA PROTECTION DE L'ENFANT

 **Question**  
de *Justice*



# JOURNÉE TECHNIQUE LA CONFÉRENCE FAMILIALE

**A retourner à la CNAPE**  
**avant le 18 mars pour la session du 25 mars et**  
**avant le 6 mai pour la session du 13 mai**

BÉNÉFICIAIRE DE L'INSCRIPTION		
Nom :		
Prénom :		
Association ou organisme :		
Adresse complète :		
Tél. :		
E-mail pro :		
Fonction :		
SESSION (cocher 1 seule date)		
<input type="checkbox"/> 25 mars 2019 <input type="checkbox"/> 13 mai 2019		
DROITS D'INSCRIPTION		
Journée technique : 120 €		
Déjeuner : 20 € <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
MODES DE RÈGLEMENT (obligatoirement joint - à retourner à la CNAPE)		
CCP	chèque	mandat
Date, signature et cachet de l'organisme inscripteur		
<small>10% des frais administratifs restent acquis à la CNAPE en cas de désistement. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation moins de 8 jours avant la formation. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à la CNAPE.</small>		

CNAPE - 118 rue du château des rentiers, 75013 PARIS  
secretariat@cnape.fr

# JOURNÉE TECHNIQUE LA CONFÉRENCE FAMILIALE

**A retourner à la CNAPE**  
**avant le 18 mars pour la session du 25 mars et**  
**avant le 6 mai pour la session du 13 mai**

BÉNÉFICIAIRE DE L'INSCRIPTION		
Nom :		
Prénom :		
Association ou organisme :		
Adresse complète :		
Tél. :		
E-mail pro :		
Fonction :		
SESSION (cocher 1 seule date)		
<input type="checkbox"/> 25 mars 2019 <input type="checkbox"/> 13 mai 2019		
DROITS D'INSCRIPTION		
Journée technique : 120 €		
Déjeuner : 20 € <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
MODES DE RÈGLEMENT (obligatoirement joint - à retourner à la CNAPE)		
CCP	chèque	mandat
Date, signature et cachet de l'organisme inscripteur		
<small>10% des frais administratifs restent acquis à la CNAPE en cas de désistement. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation moins de 8 jours avant la formation. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à la CNAPE.</small>		

CNAPE - 118 rue du château des rentiers, 75013 PARIS  
secretariat@cnape.fr

# JOURNÉE TECHNIQUE LA CONFÉRENCE FAMILIALE

**A retourner à la CNAPE**  
**avant le 18 mars pour la session du 25 mars et**  
**avant le 6 mai pour la session du 13 mai**

BÉNÉFICIAIRE DE L'INSCRIPTION		
Nom :		
Prénom :		
Association ou organisme :		
Adresse complète :		
Tél. :		
E-mail pro :		
Fonction :		
SESSION (cocher 1 seule date)		
<input type="checkbox"/> 25 mars 2019 <input type="checkbox"/> 13 mai 2019		
DROITS D'INSCRIPTION		
Journée technique : 120 €		
Déjeuner : 20 € <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
MODES DE RÈGLEMENT (obligatoirement joint - à retourner à la CNAPE)		
CCP	chèque	mandat
Date, signature et cachet de l'organisme inscripteur		
<small>10% des frais administratifs restent acquis à la CNAPE en cas de désistement. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation moins de 8 jours avant la formation. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à la CNAPE.</small>		

CNAPE - 118 rue du château des rentiers, 75013 PARIS  
secretariat@cnape.fr